



# ARRIÈRE CÔTE DE DIJON ET BEAUNE

NATURA 2000



## Le Document d'Objectifs en bref

## Site Natura 2000 Arrière côte de Dijon et de Beaune



protection des milieux naturels  
communauté d'agglomération  
[www.beauncoteetsud.com](http://www.beauncoteetsud.com)



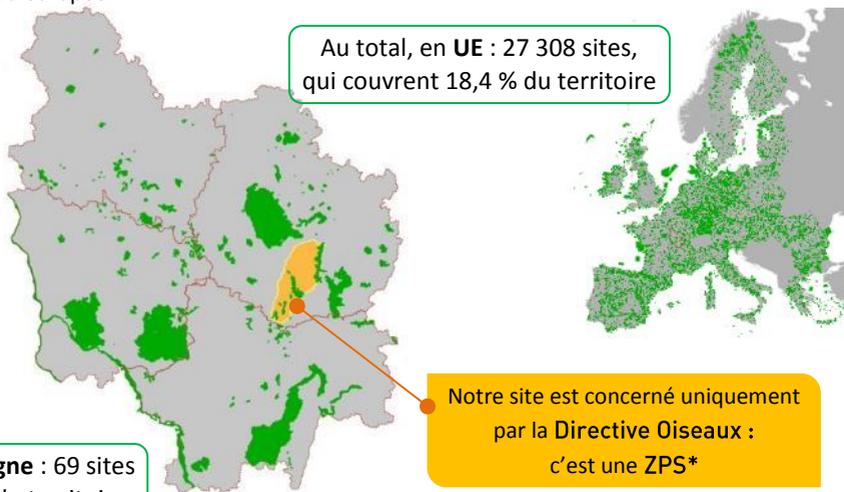
## Natura 2000, Qu'est-ce que c'est ?

Natura 2000, c'est le dispositif européen pour faire face à l'érosion de la biodiversité.

Son objectif : préserver la diversité biologique.

Son ambition : **concilier sur un même territoire préservation du patrimoine naturel et activités humaines**, dans une logique de développement durable.

Il repose sur deux Directives européennes (Oiseaux et Habitats), qui listent les espèces et les habitats\* qui sont particulièrement importants à préserver au niveau européen.



En Bourgogne : 69 sites  
Soit 12 % du territoire

## Une déclinaison française

Le réseau Natura 2000 est adapté par chaque pays européen.

En France, il repose sur 5 piliers :



La réalisation pour chaque site Natura 2000 d'un document cadre appelé Document d'Objectifs (DOCOB)



Le volontariat et la contractualisation\* comme piliers centraux de Natura 2000



Un dispositif de veille sur projets et un régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 → voir p.19

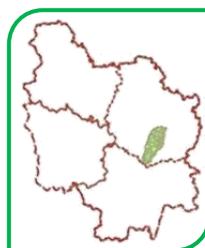


L'implication des collectivités dans la mise en œuvre du dispositif



La volonté de faire de Natura 2000 une démarche participative de territoire

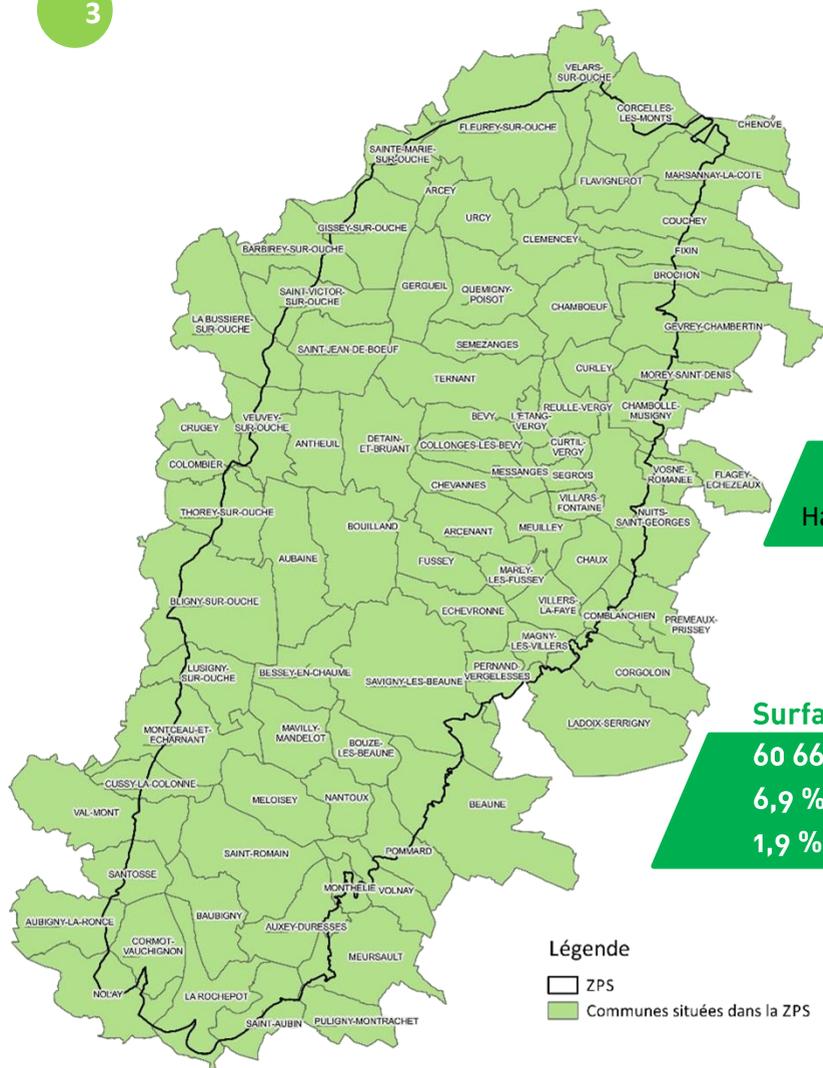
3



**86**  
Communes

**Environ 15 000**  
Habitants en 2015

**Surface du site :**  
**60 661** hectares soit  
**6,9 %** de la Côte d'Or  
**1,9 %** de la Bourgogne



Le site de l'Arrière côte s'étend de VELARS-SUR-OUCHÉ au nord, à LA ROCHEPOT au sud. A l'ouest, il longe la vallée de l'Ouche, à l'est il est bordé par les vignobles de la côte dijonnaise et de la côte de Beaune. C'est un territoire varié, espace de vie pour les habitants mais aussi pour tous les visiteurs, attirés par les potentialités de la zone en termes de paysage, de loisirs...

# Des paysages entre vallées et plateaux

4

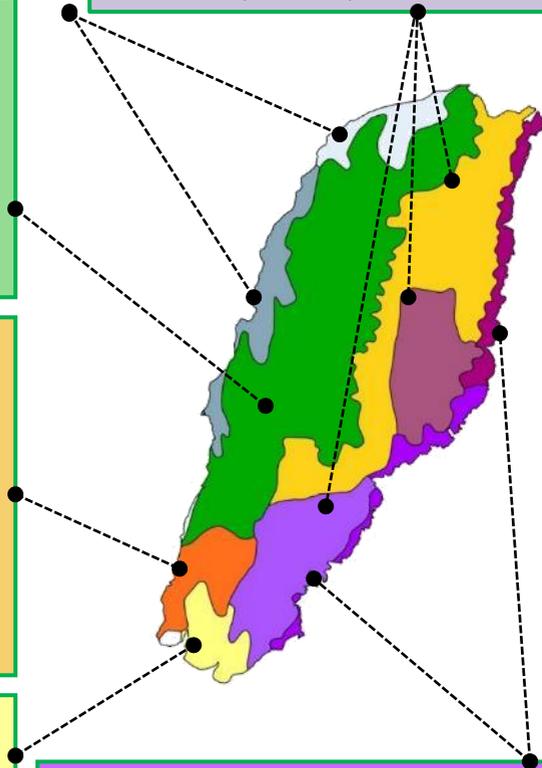
**La haute et basse vallée de l'Ouche :** située en bordure ouest du site, cette unité se caractérise par un paysage à l'ambiance humide et ombragée. Les rebords abrupts de la vallée s'adoucissent au nord.

**La montagne :** elle couvre un tiers du site, et constitue un second plateau essentiellement forestier. Entrecoupée de combes et traversée par la vallée du Rhoin et ses falaises, la densité de population y est très faible.

**Le plateau sud :** essentiellement agricole, cette entité moins accidentée que la montagne s'étend sur environ 2 800 ha au sud du site. Les grandes cultures entrecoupées de quelques bosquets tranchent avec les grands espaces forestiers au nord et les falaises à l'est.

**Le pays de Nolay :** il couvre environ 2 100 ha, à l'extrême sud du site, et montre les paysages parmi les plus remarquables du site. On y trouve en particulier le Cirque du Bout du Monde et les vallées de Nolay et de La Rocheptot.

**Les hautes-côtes et l'arrière côte :** cette unité au relief vallonné représente environ la moitié de la zone, et constitue avec la montagne le cœur du site. Elle constitue le premier plateau à l'ouest de la vallée de la Saône. La vigne est encore très présente, sur les versants les plus ensoleillés, et s'imbrique entre les prairies en fond de vallon et les forêts sur les parties les plus élevées.



**La côte viticole (côtes de Dijon, de Nuits, et de Beaune) :** le paysage y présente un caractère géométrique du fait de la dominance de la vigne. Au nord, le sommet boisé des coteaux forme une rupture nette avec l'arrière côte. Plus au sud, le relief est moins abrupt et les combes et vallées s'élargissent.

Les forêts sont indiquées en vert sur la carte ci-contre



Les forêts sont réparties sur tout le territoire, mais elles sont moins présentes au sud.

Les forêts du site appartiennent pour moitié à des propriétaires privés. Le reste est communal ou domanial (forêts de l'Etat).

**L'Aigle botté** est un rapace plus petit que son nom d'« aigle » pourrait le faire croire. Il est discret et on ne l'aperçoit que rarement. Il niche en forêt mais utilise le maillage bocager pour se déplacer sur les terrains de chasse en milieu ouvert. Il semble être en légère augmentation en France, même s'il est difficile d'obtenir assez d'informations à cause de sa discrétion.



**La Chouette de Tengmalm** n'est pas entendue chaque année sur la ZPS. La population est faible et le nombre de couple fluctue. De manière générale, elle est davantage présente en zone montagneuse. Elle niche dans les trous abandonnés de Pics noirs.

La forêt feuillue dans l'arrière côte de Beaune est très diversifiée. On y retrouve de nombreuses espèces : chênes, charmes et hêtres sont les plus présents. Les tilleuls et les érables forment les forêts sur éboulis. On trouve aussi des résineux (pins noirs, épicéas, cèdres...) qui ont été plantés par les forestiers pour leur potentiel de production. Cela n'est pas dommageable aux oiseaux tant que les parcelles plantées restent minoritaires, et espacées.

## ...Et la gestion forestière dans la ZPS

6

De nombreuses espèces d'oiseaux dépendent de la forêt pour nicher et se nourrir.

Ils trouvent les conditions nécessaires à leur nidification dans les forêts du site, notamment en termes de tranquillité et de ressource alimentaire.



**Le Pic cendré** ressemble au Pic vert, couramment observé dans nos jardins, mais il est beaucoup plus rare : il a besoin pour survivre de forêts feuillues matures, avec des gros arbres en nombre suffisant.

Il est présent en petit nombre dans le site au sein des forêts de pente, et fait entendre au printemps son chant plaintif, composé d'une série de sons descendants.



**Le Pic mar**, qui a le dessus du crâne entièrement rouge, habite les chênaies qui contiennent suffisamment de vieux arbres pour trouver assez d'insectes saproxylophages\* à manger.

La présence de vieux arbres et de bois mort en forêt est un facteur important pour la biodiversité comme pour la fertilité du sol.

En effet, les stades vieillis de la forêt, même s'ils peuvent donner une impression de « désordre » ou de maladie, sont le signe d'un écosystème en bonne santé. De nombreux insectes, champignons et plantes dépendent de la présence du bois mort. Les oiseaux forestiers, qui se nourrissent de ces insectes, en dépendent donc également.

Le fait que le bois mort puisse se décomposer au sol est aussi un facteur de productivité : les minéraux qui ont été utilisés par l'arbre durant sa croissance peuvent retourner lentement au sol. La majorité des minéraux se retrouvant dans les feuilles et les rameaux, il n'est ainsi pas problématique d'exporter une partie des troncs dans le cadre de la gestion forestière.

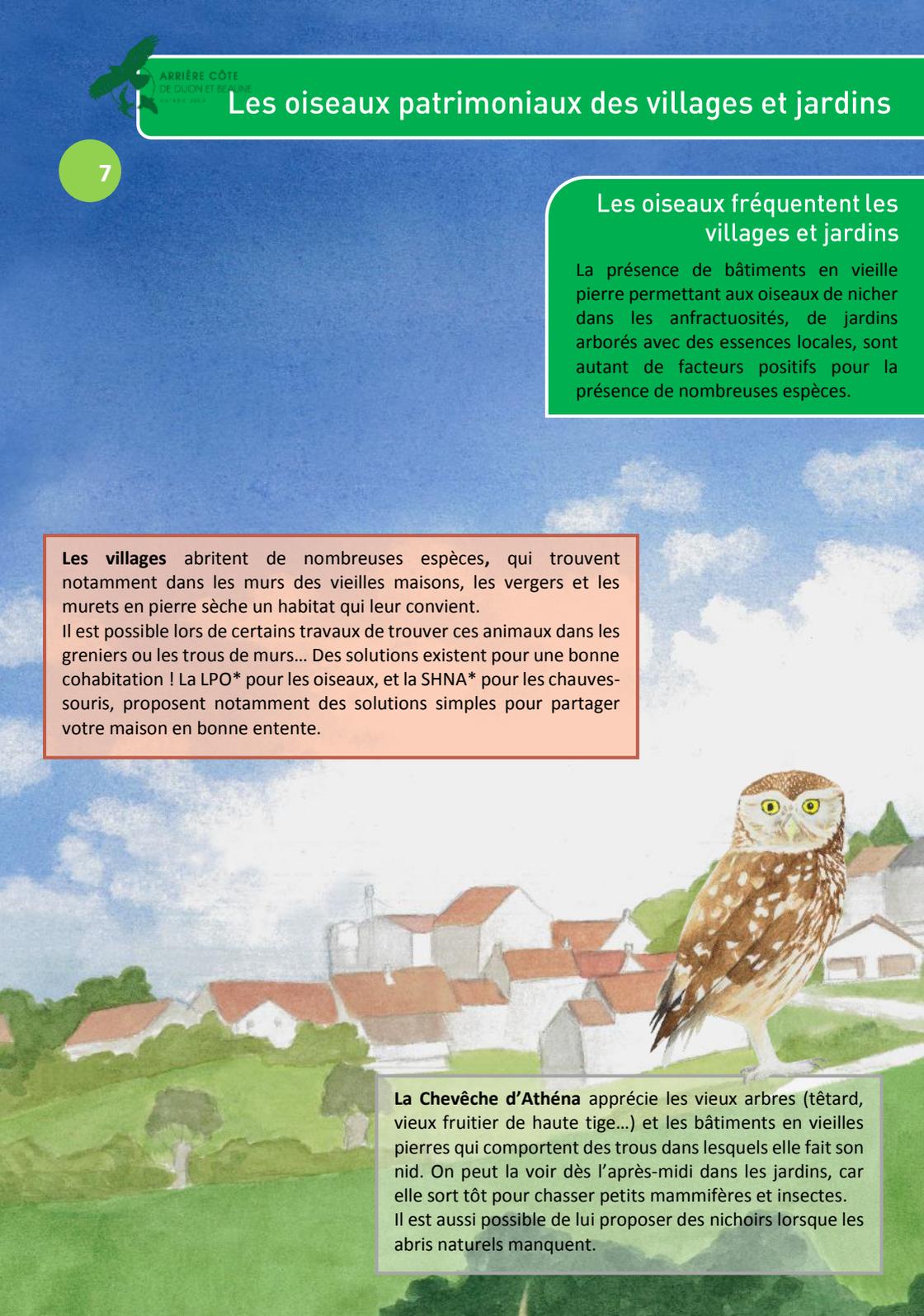


## Les oiseaux fréquentent les villages et jardins

La présence de bâtiments en vieille pierre permettant aux oiseaux de nicher dans les anfractuosités, de jardins arborés avec des essences locales, sont autant de facteurs positifs pour la présence de nombreuses espèces.

**Les villages** abritent de nombreuses espèces, qui trouvent notamment dans les murs des vieilles maisons, les vergers et les murets en pierre sèche un habitat qui leur convient.

Il est possible lors de certains travaux de trouver ces animaux dans les greniers ou les trous de murs... Des solutions existent pour une bonne cohabitation ! La LPO\* pour les oiseaux, et la SHNA\* pour les chauves-souris, proposent notamment des solutions simples pour partager votre maison en bonne entente.



**La Chevêche d'Athéna** apprécie les vieux arbres (têtard, vieux fruitier de haute tige...) et les bâtiments en vieilles pierres qui comportent des trous dans lesquels elle fait son nid. On peut la voir dès l'après-midi dans les jardins, car elle sort tôt pour chasser petits mammifères et insectes. Il est aussi possible de lui proposer des nichoirs lorsque les abris naturels manquent.

Il est donc important de prendre ces espèces en compte lorsqu'on prévoit d'aménager sa propriété.

De simples précautions peuvent éviter de détruire des habitats qui se raréfient. Eviter l'utilisation de biocides, poser des nichoirs, conserver les vieux arbres et les haies... Sont autant d'actions qui préservent nos discrets voisins.

**Le développement de l'urbanisation** doit être maîtrisé pour ne pas mettre en danger les espèces habitant le site. Les dangers identifiés sont la disparition de certains habitats, et leur fragmentation. La prise en compte de ces facteurs dans les documents d'urbanisme doit permettre à l'homme de se développer en harmonie avec la biodiversité.



Plus petit hibou d'Europe, le **Petit-duc scops** s'installe lui aussi dans des cavités. Au crépuscule, on entend facilement son « thiou » caractéristique qu'il entonne dès son retour d'Afrique en mai, mais il est beaucoup plus difficile à voir car son plumage cryptique\* imite parfaitement l'écorce de l'arbre.



**Le Torcol fourmilier** est de la famille des pics mais ne creuse pas son trou car son bec n'est pas adapté. Il profite lui aussi de cavités pour faire son nid. Il lui arrive de s'installer dans des nichoirs prévus pour les oiseaux plus communs comme les mésanges.

## Les oiseaux patrimoniaux des milieux agro-pastoraux...

9

**Les grandes cultures** occupent les sols les plus riches, en fond de vallée ou sur les plateaux. Elles constituent l'habitat privilégié de nombreux oiseaux pourvu qu'elles ne soient pas cultivées trop intensivement.

Les oiseaux fréquentent tous les espaces cultivés par l'homme.

La présence d'agriculteurs est donc indispensable à la survie de certaines espèces, notamment les espèces de prairies et pelouses.

**L'Œdicnème criard** se cache dans les cultures, où il niche au sol. Il préfère les milieux rocailleux à la végétation peu dense. Sur le site, il fréquente uniquement le plateau de Bel-Air.

**Le Busard cendré** est un rapace qui niche au sol, dans des milieux ouverts remplaçant les milieux steppiques : champs de céréales, jachères ... Il est nécessaire de protéger leurs nids avant la moisson lorsqu'ils nichent dans un champ si l'on veut préserver les populations. Ces dernières années, nulle reproduction n'a été observée, mais leur retour est à surveiller.

**La Pie-grièche écorcheur** niche dans les haies et les buissons, au milieu des prairies et cultures. Elle est courante en France mais ses populations ont chuté dans d'autres pays d'Europe. Elle a gagné son nom d'écorcheur car elle fait des réserves d'insectes sur les épines des buissons.

**Les prairies** se situent majoritairement dans les vallées. Milieux ouverts riches pour la faune et la flore, elles sont tributaires de l'élevage pour se maintenir. Les prairies sont particulièrement attractives pour les oiseaux.



Cependant des pratiques intensives mettent en danger certaines espèces.

L'usage trop important de biocides\*, la disparition des haies sont des dangers pour les oiseaux. La disparition des pelouses et prairies à cause des difficultés de l'élevage et de la déprise agricole en est un autre.

**Les pelouses** sont des milieux ouverts entretenus par le pâturage ou la fauche. Sans pastoralisme, les pelouses disparaissent au profit des buissons et forêts. Elles sont en régression alors qu'elles abritent de nombreuses espèces de fleurs, insectes et oiseaux.



**L'Engoulevent d'Europe** est un oiseau nocturne, dont le chant ressemble à un moteur de mobylette. Le jour, il se cache, faisant confiance à son plumage cryptique\*. Il niche au sol, dans les pelouses et les coupes forestières.



**Le Circaète Jean-le-Blanc** niche en forêt mais chasse dans les milieux ouverts. Il se nourrit de reptiles. On l'observe souvent en vol plané, à la recherche de proies.



**L'Alouette lulu** est un petit oiseau qu'on entend chanter dans les vignes, pelouses et prairies, depuis les airs ou un perchoir. Elle niche au sol. Cousine de l'Alouette des champs, elle est cependant plus rare.

**La vigne** est la culture la plus connue de l'arrière côte. La présence de structures en pierres sèches, d'arbres isolés et de haies sont des facteurs positifs pour les oiseaux car ils permettent l'abondance de leurs proies (reptiles et insectes).



**Le Faucon pèlerin** niche dans les falaises ou parfois en haut des bâtiments. Il a bien failli disparaître à cause de l'utilisation du DDT, un pesticide qui rendait la coquille de ses œufs trop fragile. Il se nourrit majoritairement d'oiseaux qu'il capture en vol au prix d'acrobaties aériennes, notamment ses fameux piqués.

Les reliefs escarpés attirent des oiseaux qui ne peuvent vivre qu'au contact des falaises.

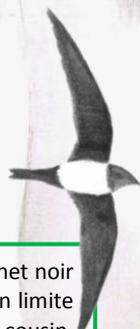
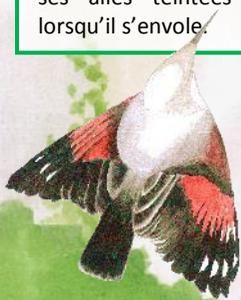
On retrouve ainsi quelques espèces montagnardes ou en limite de répartition.



Les amateurs d'**escalade** apprécient les nombreuses falaises de l'arrière-côte. Ils cohabitent avec les Faucons pèlerins et Hiboux grand-duc qui sont très sensibles au dérangement en évitant les voies qui passent à proximité des nids. Comme il existe de très nombreuses voies d'escalades sur le site, il y a de la place pour chacun !

**Le Tichodrome échelette** est un petit oiseau qui passe les hivers sur les falaises de l'arrière-côte. Sa silhouette est très reconnaissable, et ses ailes teintées de rouge flamboient lorsqu'il s'envole.

**Le Martinet à ventre blanc**, cousin du Martinet noir qui anime nos villages tous les étés, est ici en limite d'aire de répartition. Il est plus gros que son cousin, et son ventre blanc contraste avec sa livrée noire. Un des rares sites de nidification est situé au Bout du Monde, dans les falaises de Vauchignon.



## ... Et les loisirs de plein air dans la ZPS Arrière Côte

12

De nombreux sportifs viennent profiter des reliefs et des paysages du site.

Il faut donc organiser la pratique des sports afin de permettre une cohabitation pacifique entre les oiseaux farouches et les pratiquants, individuels ou en groupe.



De nombreux **parapentistes** décollent depuis les hauteurs de l'arrière-côte. Ils entretiennent les sites de décollage ce qui est favorable pour les oiseaux, mais doivent prendre garde au dérangement en période de nidification.



**La randonnée**, à vélo, à pied ou à cheval, n'est pas impactante si elle est pratiquée sur les sentiers balisés. Cela est primordial car certains milieux sont très fragiles, et certains oiseaux nichent au sol : il ne faut pas les déranger car ils pourraient abandonner leurs œufs.



**Le Grand-duc d'Europe** est le plus gros des rapaces nocturnes d'Europe. Il niche dans des falaises et des carrières. Aujourd'hui en Côte-d'Or, les populations sont en hausse grâce à leur bonne protection.



**Le site est peu industrialisé, mais il abrite certaines activités industrielles, notamment liées à son positionnement géographique et géologique.**

**L'extraction de matériaux** est une industrie bien présente sur le site. La création de carrières est strictement encadrée au niveau régional. Si elle provoque la destruction de certains habitats, elle permet aussi la création d'habitats pour d'autres oiseaux (comme le Grand-duc d'Europe). Leur réhabilitation après exploitation (comme l'oblige la loi) propose souvent des aménagements pour la biodiversité.



Le **réseau routier** est assez dense sur le site. Il est notamment coupé en deux par l'autoroute A6, ce qui fragmente de manière significative les habitats. La mortalité causée par les collisions avec les véhicules est difficile à diminuer sans être dommageable pour les activités humaines. Cependant, certaines pratiques comme la fauche tardive et le « Zéro Phyto » sont à encourager pour limiter l'impact négatif des réseaux routiers.

Le **réseau électrique** est lui aussi étendu avec trois lignes à haute tension traversant la zone et 329 km de lignes électriques en tout. Le réseau moyenne tension, qui engendre de nombreux cas d'électrocutions, a été en grande partie équipé pour causer moins de dégâts aux oiseaux.

De plus, des **éoliennes** s'élèvent dans le site depuis 2014. Leur construction a été prévue depuis longtemps. Leur effet sur les populations d'oiseaux en termes de dérangement ou de mortalité est difficile à appréhender.



59 % de la ZPS sont concernés par des **territoires à énergie positive** : des zones où des plans sont mis en place pour trouver des solutions énergétiques durables. L'objectif du site Natura 2000 est de participer à la réflexion afin que les efforts faits pour la production durable d'énergie ne mettent pas en danger la biodiversité remarquable de la ZPS.

Le réseau Natura 2000 repose sur le **volontariat** : on ne met pas le site « sous cloche ». L'ambition de Natura 2000 est en effet de **concilier sur un même territoire préservation du patrimoine naturel et activités humaines**, dans une logique de développement durable.

Les mesures mises en place sur le site viseront donc à donner la possibilité à chaque habitant ou professionnel de **contractualiser** :

- Des **Mesures Agro-Environnementales** pour les agriculteurs
- Des **contrats Natura 2000** qui s'adressent plus largement à tous les propriétaires et gestionnaires (en forêt, en surface agricole et sur d'autres terrains)
- Des **chartes**, adaptées au site et à l'activité professionnelle et de loisir

L'accent sera aussi mis sur la communication, pour permettre à chacun de mieux connaître la biodiversité du site et ses besoins.

Si vous prévoyez un projet ou une activité ayant un effet potentiel sur les espèces d'oiseaux de la Directive Européenne, il vous faudra remplir un formulaire d'évaluation des incidences.

→ Voir page  
19.



Enfin, le travail de l'animateur Natura 2000 consiste aussi à animer le territoire, notamment en favorisant le lien et le dialogue entre les différents usagers du site : naturalistes, professionnels, pratiquants de loisirs...

→ L'expérience montre que c'est par la participation de chacun et le dialogue que la nature est la mieux préservée.

15

Pour définir quelles seront les actions à mettre en place dans les années à venir sur le site, on commence par définir les **ENJEUX** du site : on croise les données d'utilisation du milieu par les oiseaux et les données récoltées sur les milieux

Milieu	Utilisation du milieu par l'espèce :				Principales menaces sur le milieu
	Niche		Se nourrit		
Vignes	1	1	6	2	Utilisation de biocides Disparition des éléments structurants du paysage
Pelouses	4	1	6	2	Disparition du milieu (par arrêt du pâturage, conversion en culture ou vigne, plantation de pins...) Gestion trop intensive (fertilisation)
Prairies	3	3	3	2	Disparition au profit des cultures Arrachage des haies ou taille inappropriée Gestion trop intensive (fertilisation, biocides, fauche précoce)
Grandes cultures	2	1	1	2	Gestion trop intensive (biocides, taille des parcelles trop importante) Arrachage des haies ou taille inappropriée
Forêts	6	3	1	1	Diminution du bois mort Dérangement ou destruction du nid en cas de travaux à la mauvaise période Rotations courtes et conversion résineuse
Milieux rocheux	2	2	6	-	Dérangement pendant la nidification
Milieux urbains	3	1	-	-	Disparition de l'habitat (rénovations, abattage des arbres ou vieux vergers) Dérangement, mortalité causée par les éoliennes
Milieux aquatiques	-	3	-	-	Baisse de la qualité de l'eau (biocides)

Nombre d'espèces à priorité **FORTE**

Nombre d'espèces à priorité moyenne

## ... Quels objectifs pour demain ?

Les enjeux sont ensuite déclinés en **OBJECTIFS**, qui précisent les buts de la gestion.

### Objectifs de développement Durable

Buts de gestion « idéaux »

### Objectifs Opérationnels

Buts à atteindre avant la fin du DOCOB

Améliorer l'état de conservation des pelouses et des oiseaux associés

- Entretenir les pelouses en bon état
- Restaurer les pelouses en mauvais état

Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les oiseaux

- Réduire l'utilisation des biocides
- Développer les pratiques favorables aux oiseaux

Améliorer la connectivité des habitats d'espèce

- Trame de pelouses, maillage bocager, vergers, ripisylves.

Maintenir des populations d'oiseaux forestiers stables et fonctionnelles

- Réseau d'arbres sénescents
- Gestion des forêts de ravin
- Prise en compte du cycle de vie des oiseaux

Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000

- Appui à la cohérence des politiques publiques
- Créer des outils de communication, un porter à connaissance
- Mettre en cohérence la pratique sportive avec les objectifs de conservation

### MAEC

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un outil contractuel mobilisable notamment dans le cadre de Natura 2000. Elles dépendent de la PAC (Politique Agricole Commune) et appartiennent au deuxième pilier (environnement).

Les exploitants agricoles peuvent s'engager volontairement dans des contrats de 5 ans avec l'Europe. Ces contrats permettent une compensation financière (apportée par l'Europe et l'Etat) en contrepartie d'efforts pour la biodiversité. Ils visent à la mise en place des pratiques agricoles favorables aux oiseaux.

Dès 2016, des MAEC sur les pelouses et les prairies ont été mises en place sur plus de 1000 ha : amélioration de la gestion pastorale, absence de fertilisation, mise en défens de milieux remarquables, mise en place de couverts favorables à l'œdicnème criard...

### Contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 représentent le deuxième outil lié à Natura 2000. Les agriculteurs, forestiers, les propriétaires ou gestionnaires d'un terrain en site Natura 2000 peuvent se voir proposer ce type de contractualisation.

Ce sont des engagements sur 5 ans qui permettent de réaliser des actions subventionnées par l'Etat et l'Europe. La liste nationale des contrats Natura 2000 est déclinée à l'échelle de chaque site en fonction des enjeux en présence : le DOCOB liste les contrats possibles sur le site dans les différentes mesures. Parmi les plus utilisés on peut citer :

- Les **ilots de vieillissement** qui financent l'immobilisation de vieux arbres pendant 30 ans, afin d'augmenter la quantité de bois mort dans les forêts
- Les **contrats de réouverture** de milieux qui permettent de financer de gros travaux afin de remettre des parcelles de pelouses en déprise agricole dans un état ouvert.

## Animation du Territoire

Des outils d'animation non spécifiques à Natura 2000 complètent les outils contractuels :

- La mise en place de chartes environnementales permet de sensibiliser les acteurs économiques du territoire qui ne sont pas touchés par les MAEC et les contrats Natura 2000. Sur le site, elles s'adresseront à l'ensemble de la filière bois et bois-énergie d'une part, et les viticulteurs d'autre part.
- La transmission des connaissances écologiques sur le site aux propriétaires et ayants-droits des terrains concernés est un processus pertinent pour empêcher les destructions accidentelles de nids ou d'habitats.
- La concertation est un outil important pour planifier au mieux dans le temps et l'espace la pratique des sports de nature afin de limiter l'impact sur les espèces sensibles au dérangement.
- Enfin, plus généralement la mise en place d'une assistance à la cohérence des politiques environnementales avec les enjeux identifiés dans le DOCOB (aide à la rédaction des PLU par exemple).

## Communication

Des documents de communication seront rédigés pour le grand public, mais aussi pour les professionnels afin de présenter les richesses et les sensibilités du site.

L'animation de sorties nature, pour le grand public ou les scolaires, permettra de sensibiliser les habitants et les touristes.

Enfin, la parution d'articles dans les journaux communaux permettra aux habitants de mieux comprendre le fonctionnement de Natura 2000 et de comprendre les enjeux de la biodiversité autour d'eux.

Natura 2000 prévoit un système de vigilance accrue pour concilier activités humaines et préservation des milieux : l'**évaluation des incidences**. Seules les activités citées dans des listes positives (une liste nationale et deux listes départementales) sont concernées. Sur le site de l'Arrière-côte ce sont pour n'en citer que quelques-unes :

- Coupes forestières soumises à autorisations,
- Travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau,
- Opérations groupées d'entretien régulier d'un cours d'eau,
- Travaux en site classé,
- Coupes forestières soumises à autorisations,
- Travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau,
- Travaux en site classé,
- Opérations groupées d'entretien régulier d'un cours d'eau,
- Déblai ou remblai soumis à autorisation préalable,
- Manifestations sportives regroupant plus de 1500 personnes,

→ Les évaluations d'incidences sont instruites par le service instructeur du projet

- Arrachage de haies,
- Travaux d'aménagement de parois rocheuses ou cavités souterraines.

→ Les évaluations sont instruites par la DDT

Dans le cadre de l'évaluation des incidences, le maître d'ouvrage doit démontrer que son projet est compatible avec les objectifs de conservation des espèces et de leur habitat.

## Trois cas sont possibles :

**Aucune incidence :**  
Le projet peut se réaliser

**Incidences non significatives :** le projet peut se réaliser, mais il faut prévoir des mesures d'accompagnement pour limiter ces incidences résiduelles

**Incidences significatives :** le projet ne peut pas se réaliser, sauf à entrer dans le cas exceptionnel de la procédure dérogatoire de l'article 6.4 de la directive « Habitats, Faune, Flore » : le projet devra alors répondre à de strictes raisons impératives d'intérêt public majeur et être assorti de mesures compensatoires avec information ou avis de la Commission Européenne.

→ Vous préparez un projet et ne savez pas si vous devez remplir une déclaration ? Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la DDT ou la structure animatrice du site Natura 2000 (contact en dernière page).





**Biocides** : Rassemble tous les produits chimiques utilisés pour détruire tout ou partie de l'écosystème (pesticide, fongicide, insecticide...).

**Contractualiser** : Signer un contrat, dans ce cas avec l'Europe et l'Etat. Des exemples courants sont les MAEC et les contrats Natura 2000 (voir p.17).

**COFIL** : Abréviation de *Comité de Pilotage*. Comité validant ou infirmant le DOCOB, et pendant l'animation les actions réalisées. Ce comité fait partie du dispositif participatif de Natura 2000.

**Cryptique** : Se dit du plumage de l'oiseau qui reproduit la couleur de son habitat afin de ne pas être vu.

**DOCOB** : Abréviation de *Document d'Objectifs*. Il décrit les objectifs de gestion du site et les moyens devant être mis en œuvre pour leur réussite.

**Habitat** : Ensemble reconnaissable, formé par des conditions stationnelles (climat, sol, relief) et par un ensemble d'espèces végétales et animales caractéristique.

**LPO** : Abréviation de *Ligue de protection des oiseaux*. Association de protection de la nature.

**Sapro-xylophage** : Qui se nourrit de bois mort.

**SHNA** : Abréviation de *Société d'Histoire Naturelle d'Autun*. Association de protection de l'environnement.

**ZPS** : Abréviation de *Zone de Protection Spéciale*. Site Natura 2000 mis en place pour la protection des oiseaux inscrits à la Directive Européenne. Les autres espèces sont concernées par les ZSC (Zones Spéciales de Conservation).

## Contacts :

Julia DEVEVEY - Chargée de mission Natura 2000

**Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud**

Service Environnement/Milieux Naturels

14, rue Philippe Trinquet - BP 40288 - 21208 BEAUNE Cedex

03.80.24.58.33 - 06.69.64.24.03

[julia.devevey@beaunecoteetsud.com](mailto:julia.devevey@beaunecoteetsud.com)

**Direction Départementale de Territoire de Côte-d'Or**

Service préservation et aménagement de l'espace

[ddt-spae-nser@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddt-spae-nser@cote-dor.gouv.fr)

### Accès à la ZPS :



**Pour plus d'informations**, le DOCOB est consultable sur place ou téléchargeable sur le site internet :

**[beaune-cote-nature.n2000.fr](http://beaune-cote-nature.n2000.fr)**

Vous y trouverez aussi toutes les informations et actualités mises en ligne.